

Comment puis-je facturer une téléconsultation ?

Pour télétransmettre en téléconsultation, la cotation en vigueur est :

- *TCG (Médecins généralistes, sages-femmes depuis le 26 mars 2020) ;*
- *TC (Médecins spécialistes).*

Assurez-vous au préalable que les actes TC / TCG sont présents dans votre logiciel.

1. **Ouvrez le dossier** de votre patient
2. Ouvrez une **nouvelle feuille de soins**, comme d'habitude (onglet « Ordo patient »)
3. En bas à gauche de votre écran, **modifiez le mode de « Sécurisation »** en "mode dégradé" dans la liste déroulante (= sans carte vitale)
4. **Ajoutez les actes TC ou TCG** en parcourant la liste déroulante dans la rubrique « Actes à la date du jour »
5. Renseignez les informations manquantes
6. Cliquez sur "**Calculer**"
7. Sélectionnez le « Moyen de paiement » le plus adéquat dans la liste
8. Cliquez sur "**Valider**"